

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1397

2 juin 2015

### SOMMAIRE

Acrealux S.A. ....	67010	Brochant Holding S.A. ....	67022
Acrealux S.A. ....	67011	BRP Bizzozero & Partners (Luxembourg) S.A. .....	67022
AD Finances Luxembourg S.A. ....	67011	Bruyerrelux S.A. ....	67027
Agate Immo S.à r.l. ....	67011	Buildco Warsaw S.A. ....	67027
Agate Invest S.A. ....	67011	Caltrade International S.A. ....	67027
Aldwich S.à r.l. ....	67012	Casa Luxembourg s.à r.l. ....	67028
Ambras Holdings ....	67013	Catore S.A. ....	67028
Amcoll ....	67013	Clarent ....	67029
AM Conseil S. à r.l. ....	67012	Clerkenwell Sàrl ....	67029
Ardor Capital S.A. ....	67013	COMPUTER & IT Services Sàrl ....	67030
Arlington Property S.A. ....	67014	Computers Management and Information Technology Services (Commits) S.A. ....	67030
Beethoven One S.à r.l. ....	67014	Crusader S.A. ....	67031
Beethoven Two S.à r.l. ....	67014	CS Fund of Funds SICAV-SIF ....	67031
Bel Air Hotel Holdings S.à r.l. ....	67015	CS Fund of Funds SICAV-SIF ....	67031
Bel Air Hotel Investor S.à r.l. ....	67015	CS Investment Funds 1 ....	67032
Bergy Investments S.à r.l. ....	67021	CS Investment Funds 1 ....	67032
Beri 210 ....	67015	CTP Investissement S.à r.l. ....	67032
Berlin, Kurfürstendamm 231 Beteiligung A S.à r.l. ....	67015	DB PEP V ....	67056
Berlin, Kurfürstendamm 231 Beteiligung A S.à r.l. ....	67018	DnD SOLUTIONS S.à r.l. ....	67056
Berlin, Kurfürstendamm 231 Beteiligung B S.à r.l. ....	67018	Dufenergy Global Commodities S.A. ....	67056
Berlin, Kurfürstendamm 231 Beteiligung B S.à r.l. ....	67020	Edge II Holding S.à r.l. ....	67042
BERTOPHE Spf S.A. ....	67021	Emwaco A.G. ....	67042
Blackstone Perpetual Topco S.à r.l. ....	67020	EP Fossé S.à r.l. ....	67044
Bluesprings S.A. ....	67022	Grand Shanghai s.à r.l. ....	67056
Bon-Som S.à r.l. ....	67022	Green Oil and Lubricants S.à r.l. ....	67033
		Herman Miller Global Holdings Luxembourg S.à r.l. ....	67046

**Acrealux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 12, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 143.048.

L'an deux mille quinze,

le premier avril.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de «ACREALUX S.A.» (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social actuel au 24, in den Kreuzwiesen, L-7319 Steinsel,

constituée originellement sous la dénomination «ROLLINGER RENOVATION S.A.», suivant acte notarié dressé en date du 10 novembre 2008, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), le 10 décembre 2008, sous le numéro 2935 et page 140843.

Les statuts de la Société furent modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte notarié dressé en date du 02 octobre 2014, lequel acte de modification des statuts de la Société fut publié au Mémorial, le 18 novembre 2014, sous le numéro 3442 et page 165192.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 143 048.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Nadia WEYRICH, employée privée, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg (le «Président»).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Kit Sum WONG, employée privée, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

- Décision de transférer, avec effet immédiat, le siège social statutaire et administratif de la Société de la commune de Steinsel vers la commune de Koerich et décision de fixer sa nouvelle adresse au 12, rue d'Arlon, L-8399 Windhof.

- Décision de modifier l'article deux (2), premier alinéa des statuts de la Société afin de refléter ledit transfert de siège vers la commune de Koerich.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leur mandataire et par les membres du Bureau de l'Assemblée, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les deux mille (2'000) actions représentant l'intégralité du capital social fixé à DEUX CENT MILLE EUROS (200'000.- EUR) sont présentes ou représentées à cette Assemblée.

IV) La présente Assemblée, représentant l'intégralité du capital social est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée prend chaque fois et à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée DECIDE de transférer, avec effet immédiat, le siège social statutaire et administratif de la Société de la Commune de Steinsel vers la commune de Koerich et de fixer sa nouvelle adresse au 12, rue d'Arlon, L-8399 Windhof.

*Deuxième résolution*

Afin de refléter ledit transfert de siège social, l'Assemblée DECIDE de modifier en conséquence l'Article DEUX (2) premier alinéa des statuts de la Société lequel alinéa aura désormais la teneur suivante:

**Art. 2. (premier alinéa).** «Le siège social est établi dans la commune de Koerich, Grand-Duché de Luxembourg.».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant en tant que membres du bureau de l'Assemblée, ils ont tous signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: N. WEYRICH, K.S. WONG, B. D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 avril 2015. Relation: EAC/2015/7895. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff.* (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015054637/56.

(150062768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**Acrealux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7319 Steinsel, 24, in den Kreuzwiesen.

R.C.S. Luxembourg B 143.048.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 avril 2015.

Référence de publication: 2015054638/10.

(150062923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**AD Finances Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 157.973.

---

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour AD Finances Luxembourg S.A.*

Société anonyme

Référence de publication: 2015054639/12.

(150063115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**Agate Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 10.934.910,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 172.520.

---

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 9 avril 2015 que:

1. Le transfert du siège social de la société du 45, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg est accepté.

2. Les démissions de Messieurs Allart, Mestdagh et Dedobbeleer en tant que gérant de la société sont acceptées.

3. La nomination de Mr Richard HAWEL, né le 14 août 1964 à Jersey, demeurant au 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg comme gérant est acceptée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg.

Référence de publication: 2015054642/18.

(150063095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**Agate Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 169.504.

---

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 9 avril 2015 que:

- Le transfert du siège social de la société du 45, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg est accepté.

- Les démissions de Messieurs Allart, Mestdagh et Dedobbeleer en tant qu'administrateur de la société sont acceptées.

- Les nominations de Monsieur Laurent Heiliger, né le 10 février 1973 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg et Madame Stéphanie Grisius, née le 27 mai 1976 à Luxembourg, demeurant

professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg comme administrateur sont acceptées. Les nouveaux administrateurs termineront les mandats des administrateurs démissionnaires, soit jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

- La démission de Magister Audit Services S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes de la société est acceptée.

- La nomination de la société audit.lu, ayant son siège social au 42 rue des Cerises, L-6113 Junglinster, inscrite au RCS sous la section B numéro 113 620, en tant que commissaire aux comptes de la société, est acceptée. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg.

Référence de publication: 2015054644/24.

(150063094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**Aldwich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 97.707.

—  
EXTRAIT

Il est constaté que l'adresse ou les livres et documents de la Société, liquidée en date du 9 décembre 2013, se situe désormais au 14, rue Auguste Lumière, L-1950 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 9 avril 2015.

Référence de publication: 2015054645/13.

(150063032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**AM Conseil S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 146.626.

—  
L'an deux mille quinze.

Le deux avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Alain MORHANGE, avocat, demeurant à F-57070 Metz, 37, rue Chabert.

Lequel comparant est ici représenté par Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 31 mars 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a exposé au notaire ce qui suit:

Qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée AM Conseil S.à r.l., avec siège social à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 146.626 (NIN 2009 2414 583),

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 3 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1310 du 8 juillet 2009, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 10 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 906 du 30 avril 2010;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 septembre 2014, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 3009 du 18 octobre 2014.

Que le capital social s'élève à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de douze Euros cinquante Cents (€ 12.50.-) chacune.

Ensuite l'associée unique, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Résolution unique*

L'associé unique décide de modifier l'article 7 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 7.** Toute émission ou cession de parts sociales ne se peut se faire qu'à un Avocat en Exercice.

Si un Associé perd la qualité d'Avocat en Exercice, ou s'il est suspendu du Barreau, il verra ses droits de vote d'associé et/ou de gérant suspendus.

Tout Associé qui perd la qualité d'Avocat en Exercice et tenu de transférer ses parts sociales aux associés restants au prorata de leur participation. En cas de décès d'un associé, ses parts sociales seront transférées aux associés restants au prorata de leur participation par ses héritiers, ayants droit ou son conjoint survivant. Si aucun des associés restants ne rachète les parts sociales, les associés auront le droit de désigner un tiers qui sera autorisé à racheter ces parts sociales sous réserve d'une résolution de l'assemblée générale adoptée à la majorité de 4/5.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant d'après son nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 07 avril 2015. Relation: GAC/2015/2874. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 13 avril 2015.

Référence de publication: 2015054646/49.

(150062750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**Ambras Holdings, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 150.438.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2015.

Référence de publication: 2015054649/10.

(150063216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**Amcoll, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 159.244.

Le bilan consolidé de la société Anglo American plc au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2015.

Référence de publication: 2015054650/11.

(150062765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**Ardor Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 108.734.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015054657/10.

(150063157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**Arlington Property S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 179.805.

*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 9 avril 2015*

*Résolution unique:*

L'actionnaire unique décide de nommer Monsieur Yannick Monardo, né le 8 janvier 1984 à Saint-Avold (France), résident professionnellement au 4 rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg en tant qu'administrateur de catégorie A de la Société avec date effective au 9 avril 2015 et pour une durée limitée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 avril 2015.

Arlington Property S.A.

Référence de publication: 2015054658/15.

(150062840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**Beethoven One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 178.870.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 27 mars 2015*

L'associé unique de la Société a pris en date du 27 mars 2015 les résolutions suivantes:

1) Acceptation de la démission de M. Channarin CHEAM en tant que gérant de classe B de la société avec effet au 20 mars 2015; et,

2) Nomination de M. George Bryan-Orr, né le 10 octobre 1970 à North York (Canada) avec adresse professionnelle au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché du Luxembourg, au poste de gérant de classe B de la société avec effet au 20 mars 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 27 mars 2015.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2015054677/18.

(150062626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**Beethoven Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 178.869.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 27 mars 2015*

L'associé unique de la Société a pris en date du 27 mars 2015 les résolutions suivantes:

1) Acceptation de la démission de M. Channarin CHEAM en tant que gérant de la société avec effet au 20 mars 2015; et,

2) Nomination de M. George Bryan-Orr, né le 10 octobre 1970 à North York (Canada) avec adresse professionnelle au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché du Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet au 20 mars 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 27 mars 2015.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2015054678/18.

(150062625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**Bel Air Hotel Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 195.963.

Il résulte des résolutions de l'Actionnaire Unique de la société en date du 9 avril 2015, les décisions suivantes:

1. Nomination du gérant suivant à partir du 10 avril 2015 pour une période indéterminée:

Mr. Alessandro Maiocchi, né le 1<sup>er</sup> octobre 1974 à Venise (Italie) et demeurant professionnellement au 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg.

2. Nomination du gérant suivant à partir du 10 avril 2015 pour une période indéterminée:

Luxembourg Corporation Company S.A. une société anonyme ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et immatriculée B37974 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 avril 2015.

Référence de publication: 2015054679/16.

(150062497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

**Bel Air Hotel Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 195.955.

Il résulte des résolutions des Actionnaires de la société en date du 9 avril 2015, les décisions suivantes:

1. Nomination du gérant suivant à partir du 10 avril 2015 pour une période indéterminée:

Mr. Alessandro Maiocchi, né le 1<sup>er</sup> octobre 1974 à Venise (Italie) et demeurant professionnellement au 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg.

2. Nomination du gérant suivant à partir du 10 avril 2015 pour une période indéterminée:

Luxembourg Corporation Company S.A. une société anonyme ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et immatriculée B37974 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 avril 2015.

Référence de publication: 2015054680/16.

(150062496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

**Beri 210, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 125.845.

Par la présente je vous informe de démission de ma fonction de gérant; de la société Beri 210

Cette démission est effective au 31 décembre 2014

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Bernard Herman.

Référence de publication: 2015054681/10.

(150062843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

**Berlin, Kurfürstendamm 231 Beteiligung A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 172.688.

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of February.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) Kaufhaus Immobilien Holding A S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 172.676,

here represented by Mrs Julia Wilhelm, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal;

2) Kaufhaus Immobilien Holding B S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 172.683,

here represented by Mrs Julia Wilhelm, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal; and

3) SIGNA Prime Luxembourg Beteiligung S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165.834,

here represented by Mrs Julia Wilhelm, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

Said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholders of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of the Company (the "Shareholders"), representing the entire share capital of Berlin, Kurfürstendamm 231 Beteiligung A S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Heienhaff, L- 1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 172.688, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 9 November 2012, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations on 8 December 2012 under number 2985.

The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maitre Henri Hellinckx, prenamed, on 16 December 2013, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations on 10 April 2014 under number 924.

The appearing parties representing the entire share capital may validly deliberate on all the items of the following resolution:

*Sole resolution*

The Shareholders decide to amend and restate article 17 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 17. Distributions.**

**Art. 17.1.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 17.2.** Dividends and other distributions shall be made pro rata to the proportion of the shareholders' shares in the issued share capital. If and as far as, however, a shareholder has contributed to the Company more equity (other than the subscribed issued share capital) than the other shareholders (e.g. by share premium, payments into the capital reserve, contributions in kind to the Company or subsidiaries, etc.) ("Investment"), all dividends and other distributions shall be made primarily to such shareholder until his Investments have been completely compensated. For the avoidance of doubt, the foregoing restriction shall also apply to the first two hundred and sixty-four (264) shares acquired by Kaufhaus Immobilien Holding A S.à r.l. from SIGNA Prime Luxembourg Beteiligung S.à r.l. However, the foregoing restriction shall not apply to the first three hundred and thirty-six (336) shares held by SIGNA Prime Luxembourg Beteiligung S.à r.l. or its legal successors not being held in trust for a third party."

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholders of the persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the German translation:**

Im Jahr zweitausendfünfzehn, den zehnten Februar.

Vor uns Maître Henri Hellinckx, Notar, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

SIND ERSCHIENEN:

1) Kaufhaus Immobilien Holding A S.à r.l., eine société à responsabilité limitée, gegründet und bestehend unter den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, mit Gesellschaftssitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, registriert beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 172.676,

vertreten durch Frau Julia Wilhelm, beruflich ansässig in Luxemburg, durch privatschriftlich erteilte Vollmacht;

2) Kaufhaus Immobilien Holding B S.à r.l., eine société à responsabilité limitée, gegründet und bestehend unter den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, mit Gesellschaftssitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, registriert beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 172.683,

vertreten durch Frau Julia Wilhelm, beruflich ansässig in Luxemburg, durch privatschriftlich erteilte Vollmacht; und

3) SIGNA Prime Luxembourg Beteiligung S.à r.l., eine eine société à responsabilité limitée, gegründet und bestehend unter den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, mit Gesellschaftssitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, registriert beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 165.834,

vertreten durch Frau Julia Wilhelm, beruflich ansässig in Luxemburg, durch privatschriftlich erteilte Vollmacht.

Die genannten Vollmachten, welche von den erschienenen Parteien und dem unterzeichnenden Notar ne varietur paraphiert wurden, werden dieser Urkunde beigelegt, um gleichzeitig mit der vorliegenden Urkunde zusammen hinterlegt zu werden.

Die erschienenen Parteien sind alle Gesellschafter („Gesellschafter“) der Berlin, Kurfürstendamm 231 Beteiligung A S.à r. l. (fortan, die "Gesellschaft"), eine société à responsabilité limitée, gegründet und bestehend unter den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg mit Gesellschaftssitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, registriert bei dem Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 172.688, gegründet durch Urkunde des Notars Maître Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, am 9. November 2012, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 8. Dezember 2012 unter Nummer 2985.

Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal am 16. Dezember 2013 gemäß Urkunde des Notars Henri Hellinckx, vorbenannt, veröffentlicht im Mémorial vom 10. April 2013, Nummer 924, geändert.

Die erschienenen Parteien, die das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft repräsentieren, fassen den folgenden Beschluss:

*Einzigiger Beschluss*

Die Gesellschafter beschließen einstimmig, Artikel 17 der Satzung der Gesellschaft abzuändern und umzuschreiben, welcher fortan wie folgt lauten soll:

**" Art. 17. Erlösverteilungen.**

**Art. 17.1.** Aus dem Reingewinn werden fünf Prozent (5%) in das gesetzliche Rücklagenkonto gebucht. Diese Rücklagenpflicht endet, sobald die auf dem gesetzlichen Rücklagenkonto verbuchten Mittel 10 Prozent (10%) des ausgegebenen Gesellschaftskapitals betragen.

Die Gesellschafter können über Ausschüttung von Zwischendividenden auf der Basis von seitens des Geschäftsführers bzw. des Geschäftsführungsrates erstellten Zwischenabschlüssen, die ausreichende Mittel zur Ausschüttung vorsehen, entscheiden, wenn der auszuschüttende Betrag nicht denjenigen Betrag übersteigt, der sich errechnet aus dem tatsächlichen Gewinn des vergangenen Geschäftsjahres zuzüglich Gewinnvorträgen sowie ausschüttungsfähigen Rücklagen und abzüglich Verlustvorträgen sowie auf gesetzliche Rücklagenkonten zu buchenden Mitteln.

Guthaben kann aufgrund eines Beschlusses der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden.

Die Agiorücklage kann an die Gesellschafter aufgrund eines Beschlusses der Gesellschafterversammlung ausgeschüttet werden. Die Gesellschafterversammlung kann bestimmen, dass Beträge aus der Agiorücklage in das gesetzliche Rücklagenkonto zu buchen sind.

**Art. 17.2.** Gewinne und sonstige Ausschüttungen sind an die Gesellschafter anteilig nach ihren Anteilen am ausgegebenen Geschäftskapital auszuschütten. Soweit aber ein Gesellschafter der Gesellschaft über die Zeichnung der Gesellschaftsanteile hinaus mehr Eigenkapital zur Verfügung gestellt hat als die übrigen Gesellschafter (z.B. in Form von Agio, Einzahlungen in Rücklagen, Sacheinlagen in die Gesellschaft und in Tochtergesellschaften, etc.) („Investitionen“) sind Gewinne und sonstige Ausschüttungen solange vorrangig an diesen Gesellschafter zu leisten, bis seine Investitionen vollständig zurückgeführt sind. Um Zweifel auszuschließen, soll sich die vorangegangene Begrenzung auch auf die ersten zwei hundertvierundsechzig (264) durch Kaufhaus Immobilien Holding A S.à r.l. von SIGNA Prime Luxembourg Beteiligung S.à r.l. gekauften Anteile beziehen. Hingegen soll sich die vorangegangene Begrenzung nicht auf die ersten dreihundertsechsdreißig (336) von SIGNA Prime Luxembourg Beteiligung S.à r.l. oder deren Rechtsnachfolgern gehaltenen Anteile, welche nicht treuhänderisch für eine dritte Partei gehalten werden, beziehen."

Sämtliche Punkte der Tagesordnung abgehandelt, ist die Versammlung demnach geschlossen.

Worüber die vorliegende Urkunde in Luxemburg unterzeichnet wurde, an dem Tag, welcher zu Anfang der Urkunde erwähnt wird.

Der unterzeichnende Notar beherrscht die englische Sprache in Wort und Schrift und bestätigt auf Nachfrage der erschienenen Parteien, dass die vorliegende Urkunde auf Englisch abgefasst ist nebst einer deutschen Fassung; auf Anfrage der erschienenen Parteien und im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und deutschen Fassung, soll die englische Fassung maßgeblich sein.

Das Dokument wurde den Bevollmächtigten der erschienenen Parteien vorgelesen, dem Notar durch Name, Vorname, zivilrechtlichen Status und Ansässigkeit bekannt, die besagten Bevollmächtigten der erschienenen Parteien unterzeichneten zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde.

Gezeichnet: J. WILHELM und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 17 février 2015. Relation: 1LAC/2015/4948. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff.* (signé): C. FRISING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 23. April 2015.

Référence de publication: 2015054682/140.

(150062873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

**Berlin, Kurfürstendamm 231 Beteiligung A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 172.688.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 13 avril 2015.

Référence de publication: 2015054683/10.

(150062935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

**Berlin, Kurfürstendamm 231 Beteiligung B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 172.695.

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of February.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1) Kaufhaus Immobilien Holding A S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 172.676,

here represented by Mrs Julia Wilhelm, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal; and

2) SIGNA Prime Luxembourg Beteiligung S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165.834,

here represented by Mrs Julia Wilhelm, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

Said proxies, initialled ne varietur by the proxyholders of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of the Company (the "Shareholders"), representing the entire share capital of Berlin, Kurfürstendamm 231 Beteiligung B S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 172.695, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 9 November 2012, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations on 8 December 2012 under number 2985.

The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, on 16 December 2013, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations on 10 April 2014 under number 916.

The appearing parties representing the entire share capital may validly deliberate on all the items of the following resolution:

*Sole resolution*

The Shareholders decide to amend and restate article 17 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

**" Art. 17. Distributions.**

**Art. 17.1.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 17.2.** Dividends and other distributions shall be made pro rata to the proportion of the shareholders' shares in the issued share capital."

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholders of the persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the German translation:**

Im Jahr zweitausendfünfzehn, den zehnten Februar.

Vor uns Maître Henri Hellinckx, Notar, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

SIND ERSCHIENEN:

1) Kaufhaus Immobilien Holding A S.à r.l., eine société à responsabilité limitée, gegründet und bestehend unter den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, mit Gesellschaftssitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, registriert beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 172.676,

vertreten durch Frau Julia Wilhelm, beruflich ansässig in Luxemburg, durch privatschriftlich erteilte Vollmacht; und

2) SIGNA Prime Luxembourg Beteiligung S.à r.l., eine eine société à responsabilité limitée, gegründet und bestehend unter den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, mit Gesellschaftssitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, registriert beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 165.834,

vertreten durch Frau Julia Wilhelm, beruflich ansässig in Luxemburg, durch privatschriftlich erteilte Vollmacht.

Die genannten Vollmachten, welche von den erschienenen Parteien und dem unterzeichnenden Notar ne varietur paraphiert wurden, werden dieser Urkunde beigelegt, um gleichzeitig mit der vorliegenden Urkunde zusammen hinterlegt zu werden.

Die erschienenen Parteien sind alle Gesellschafter („Gesellschafter“) der Berlin, Kurfürstendamm 231 Beteiligung B S.à r. l. (fortan, die "Gesellschaft"), eine société à responsabilité limitée, gegründet und bestehend unter den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg mit Gesellschaftssitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, registriert bei dem Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 172.695, gegründet durch Urkunde des Notars Maître Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, am 9. November 2012, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 8. Dezember 2012 unter Nummer 2985.

Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal am 16. Dezember 2013 gemäß Urkunde des Notars Henri Hellinckx, vorbenannt, veröffentlicht im Mémorial vom 10. April 2013, Nummer 916, geändert.

Die erschienenen Parteien, die das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft repräsentieren, fassen den folgenden Beschluss:

*Einzigter Beschluss*

Die Gesellschafter beschließen einstimmig, Artikel 17 der Satzung der Gesellschaft abzuändern und umzuschreiben, welcher fortan wie folgt lauten soll:

" **Art. 17. Erlösverteilungen.**

**Art. 17.1.** Aus dem Reingewinn werden fünf Prozent (5%) in das gesetzliche Rücklagenkonto gebucht. Diese Rücklagenpflicht endet, sobald die auf dem gesetzlichen Rücklagenkonto verbuchten Mittel 10 Prozent (10%) des ausgegebenen Gesellschaftskapitals betragen.

Die Gesellschafter können über Ausschüttung von Zwischendividenden auf der Basis von seitens des Geschäftsführers bzw. des Geschäftsführungsrates erstellten Zwischenabschlüssen, die ausreichende Mittel zur Ausschüttung vorsehen, entscheiden, wenn der auszuschüttende Betrag nicht denjenigen Betrag übersteigt, der sich errechnet aus dem tatsächlichen Gewinn des vergangenen Geschäftsjahres zuzüglich Gewinnvorträgen sowie ausschüttungsfähigen Rücklagen und abzüglich Verlustvorträgen sowie auf gesetzliche Rücklagenkonten zu buchenden Mitteln.

Guthaben kann aufgrund eines Beschlusses der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden.

Die Agiorücklage kann an die Gesellschafter aufgrund eines Beschlusses der Gesellschafterversammlung ausgeschüttet werden. Die Gesellschafterversammlung kann bestimmen, dass Beträge aus der Agiorücklage in das gesetzliche Rücklagenkonto zu buchen sind.

**Art. 17.2.** Gewinne und sonstige Ausschüttungen sind an die Gesellschafter anteilig nach ihren Anteilen am ausgegebenen Gesellschaftskapital auszuschütten."

Sämtliche Punkte der Tagesordnung abgehandelt, ist die Versammlung demnach geschlossen.

Worüber die vorliegende Urkunde in Luxemburg unterzeichnet wurde, an dem Tag, welcher zu Anfang der Urkunde erwähnt wird.

Der unterzeichnende Notar beherrscht die englische Sprache in Wort und Schrift und bestätigt auf Nachfrage der erschienenen Parteien, dass die vorliegende Urkunde auf Englisch abgefasst ist nebst einer deutschen Fassung; auf Anfrage der erschienenen Parteien und im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und deutschen Fassung, soll die englische Fassung maßgeblich sein.

Das Dokument wurde den Bevollmächtigten der erschienenen Parteien vorgelesen, dem Notar durch Name, Vorname, zivilrechtlichen Status und Ansässigkeit bekannt, die besagten Bevollmächtigten der erschienenen Parteien unterzeichneten zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde.

Gezeichnet: J. WILHELM und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 17 février 2015. Relation: 1LAC/2015/4949. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff.* (signé): C. FRISING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 13. April 2015.

Référence de publication: 2015054684/116.

(150062918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**Berlin, Kurfürstendamm 231 Beteiligung B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 172.695.

---

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 13 avril 2015.

Référence de publication: 2015054685/10.

(150062964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**Blackstone Perpetual Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 10.387.387,01.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 173.008.

---

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2013, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

1<sup>er</sup> dépôt le 19 juin 2014, numéro de dépôt L140101908.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2015.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015054686/14.

(150062752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**Bergy Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 149.096.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 2 septembre 2010:

- Ancienne situation associée:

	Parts sociales
BERGONIA INVESTMENTS S.à r.l. ....	1 part sociale
Bergy Investments (Cayman) Limited, enregistrée au « Registrar of Companies of the Cayman Islands » numéro 243878, avec siège social à KY1-1102 Grand Cayman, Iles Caïmanes, Queensgate House. ....	250 parts sociales
Total . . . . .	251 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

	Parts sociales
Bergy Investments (Cayman) Limited, enregistrée au « Registrar of Companies of the Cayman Islands » numéro 243878, avec siège social à KY1-1102 Grand Cayman, Iles Caïmanes, Queensgate House. ....	251 parts sociales
Total . . . . .	251 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour BERGY INVESTMENTS S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015054695/25.

(150062490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**BERTOPHE Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 41.269.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 mars 2015*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Monsieur Christophe MULLEMAN, administrateur de sociétés, demeurant 1 Koning Leopold straat à B-3000 Leuven et de Lux Business Management S.à r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent est Monsieur Christian KNAUFF, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui se tiendra en 2020.

L'Assemblée renouvelle également le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée qui se tiendra en 2020.

Luxembourg, le 27 mars 2015.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015054696/20.

(150062569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**Bluesprings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 39.272.

—  
*Extrait des décisions prises par le conseil d'administration et l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 10 avril 2015*

1. M. Frank PLETSCHE a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 27 février 2015.
2. M. Gérard BIRCHEN a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
3. M. Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France) le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme administrateur et président du conseil d'administration avec effet au 27 février 2015 et ce jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.
4. M. Sami HAJJEM, administrateur de sociétés, né le 7 décembre 1979 à Frankfurt am Main (Allemagne), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

—  
Veuillez prendre note que le siège social du commissaire de la société, Comcolux S.à r.l., a été transféré au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Luxembourg, le 13 avril 2015.

Pour avis et extrait sincères et conformes

*Pour BLUESPRINGS S.A.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015054699/23.

(150062881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**Bon-Som S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1618 Luxembourg, 10, rue des Gaulois.  
R.C.S. Luxembourg B 29.772.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015054701/10.

(150062693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**Brochant Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 102.827.

—  
Le bilan et l'annexe au 30 juin 2014, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BROCHANT HOLDING S.A.*

*Société anonyme*

*Signatures*

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2015054702/14.

(150063117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**BRP Bizzozero & Partners (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1221 Luxembourg, 233-241, rue de Beggen.  
R.C.S. Luxembourg B 196.051.

—  
STATUTS

L'an deux mille quinze, le neuf mars.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BRP Bizzozero & Partners SA, une société anonyme de droit suisse, établie et ayant son siège à 54, rue Ernest Bloch, CH-1211 Genève, Suisse, inscrite registre du commerce de Genève sous le numéro IDE CHE-116.307.924,

Ici représentée par Maître Marie-Paule Gillen Snyers, avocat, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée en date du 5 mars 2015. Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps auprès des autorités compétentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### «Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué une société anonyme, sous la dénomination de «BRP Bizzozero & Partners (Luxembourg) S.A.» (la «Société»).

Si et aussi longtemps qu'un actionnaire détient l'intégralité des actions, la Société existera sous la forme d'une société unipersonnelle conformément à l'article 23 de la Loi de 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915») et est soumise aux dispositions légales applicables en la matière. A tout moment, l'Associé Unique pourra s'associer à un ou plusieurs autres actionnaires. De la même manière, les actionnaires peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la Société.

**Art. 2.** Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la Société pourra établir des filiales, succursales ou agences aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit dans la commune du siège social. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société a pour objet la promotion et la distribution de produits compliance relatifs à la réglementation bancaire, financière et fiscale, la formation à ces produits ainsi que le conseil stratégique et organisationnel aux banques et autres professionnels du secteur financier dans le cadre de la mise en oeuvre de la réglementation.

La Société a également pour objet la prise de participations et d'intérêts sous quelque forme que ce soit, par achat, échange, mise en valeur ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la détention, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La Société peut, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger, réaliser directement ou indirectement toutes opérations liées à des biens immobiliers et des droits y attachés, y compris mais ne se limitant pas à l'acquisition, le développement, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également constituer, acquérir, mettre en valeur, vendre, échanger ou s'intéresser de toute autre manière à tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi qu'à tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à ou au profit d'autres sociétés dans lesquelles la Société détient ou non un intérêt direct ou indirect, appartenant au même groupe ou liées d'une manière ou d'une autre, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie aux secteurs précités.

La Société peut prendre toute mesure requise et conclure et/ou exécuter toute obligation dans le cadre de tout ce qui précède et en particulier (mais sans limitation) conclure toute convention avec toute autre partie ou signer tout document qu'elle considère nécessaire ou utile pour la réalisation et le développement de son objet.

**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000 EUR), représenté par trois cent dix (310) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La Société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

## Administration - Surveillance

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six (6) années et en tout temps révocables par elle.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le ou les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président du conseil d'administration et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet par les membres présents à la réunion.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion suivant la vacance, procède à l'élection définitive.

Lorsqu'une personne morale est nommée en tant que membre du conseil d'administration ou administrateur unique, elle devra informer la Société du nom de la personne physique qu'elle a nommé pour agir en tant que son représentant permanent dans l'exercice de son mandat.

**Art. 7.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande du président ou de deux administrateurs pour une réunion qui aura lieu au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Chaque convocation devra être établie et envoyée au moins deux (2) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration.

Les convocations peuvent être faites aux administrateurs oralement, par écrit ou par tout moyen de télécommunication approprié.

Chaque administrateur peut renoncer à cette convocation par écrit ou par tout moyen de télécommunication approprié. Les réunions se tiendront valablement sans convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Les administrateurs peuvent assister à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant leur identification. Une telle participation à une réunion du conseil d'administration est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur ne peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre ou tous moyens de télécommunication approprié, ces derniers étant à confirmer par écrit.

Une résolution du conseil d'administration peut également être prise valablement par voie circulaire si elle est signée et approuvée par écrit par tous les administrateurs. La date de la résolution écrite sera réputée être la date de la dernière signature apposée par un administrateur. Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent être retranscrites dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu et pourront être transmises par tout moyen de communication approprié.

**Art. 8.** Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple des voix des administrateurs présents ou représentés.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Si la Société compte un administrateur unique, ses décisions sont inscrites dans un procès-verbal.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles pour l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et ces Statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

**Art. 11.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la Société.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers la Société est engagée en toutes circonstances en cas de pluralité d'administrateurs par la signature conjointe de deux administrateurs, en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur, ou par la signature conjointe du délégué à la gestion journalière et d'un administrateur,

Lorsque les règles relatives aux autorisations d'établissement l'exigent, le titulaire de l'autorisation d'établissement doit être parmi les signataires.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leurs émoluments.

Les commissaires sont rééligibles et sont en tout temps révocables par l'assemblée générale.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six (6) années.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Les décisions des actionnaires sont prises en assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société.

L'assemblée générale des actionnaires élit un bureau composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur qui peuvent ne pas être actionnaires ou administrateurs de la Société.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou dans tout autre lieu à Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation, le deuxième mercredi du mois de mai à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée générale annuelle tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique, par le commissaire ou le collègue des commissaires.

Elle doit être convoquée sur la demande écrite mentionnant l'ordre du jour d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Les convocations devront être établies par écrit et envoyées dans les formes et délais prévus par la loi et comportent l'ordre du jour.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les administrateurs peuvent assister et prendre la parole aux assemblées générales des actionnaires.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix. La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

Si une action de la Société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Les procès-verbaux des assemblées générales sont signés par les membres du bureau de l'assemblée et par les actionnaires en faisant la demande.

Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont inscrites dans un procès-verbal.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

**Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la Société.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution du fonds de réserve légale, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividende en cours d'exercice dans les conditions fixées par la loi.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des Statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

### Dispositions générales

**Art. 21.** Les avis de convocation et communications sont remis, sauf s'il y est expressément renoncé, et les résolutions écrites sont prises par écrit, email, fax ou tout autre moyen électronique de communication.

**Art. 22.** Les procurations sont accordées par tous les moyens décrits ci-dessus. Les procurations en relation avec la tenue des réunions du conseil d'administration peuvent également être accordées par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le conseil d'administration.

**Art. 23.** Les signatures seront manuscrites ou sous forme électronique, à condition que les signatures sous forme électronique remplissent toutes les conditions légales pour être jugées équivalentes aux signatures manuscrites. Les signatures des résolutions écrites seront apposées sur un original ou sur plusieurs duplicatas lesquels constitueront ensemble un seul et même document.

**Art. 24.** La loi de 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts».

### Dispositions transitoires

Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un (31) décembre 2015 et la première assemblée annuelle se tiendra en 2016.

### Souscription et libération

Toutes les 310 (trois cent dix) actions représentant l'intégralité du capital de la Société ont été entièrement souscrites comme suit:

Souscripteur	Nombre d'Actions	Montant souscrit	Pourcentage du capital social
BRP Bizzozero & Partners SA, 54 rue Ernest Bloch, 1211 Genève . . . . .	310	31.000 EUR	100%

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de 31.000 EUR (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### Déclarations

La Société et les présents Statuts sont conformes aux règles de fond et de forme applicables au Grand-Duché de Luxembourg pour les sociétés commerciales et plus particulièrement celles relatives aux sociétés anonyme.

Aux termes des dispositions légales luxembourgeoises en vigueur et en accord avec le principe contractuel de l'effet immédiat de la convention actée authentiquement, ladite Société existe dès la signature du présent acte constitutif, et possède dès cet instant la pleine et opposable personnalité juridique distincte de celle de ses associés ou de son associé unique avant même l'accomplissement des formalités d'enregistrement, de dépôt au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations. Dès lors, la Société est dès à présent opérationnelle en tant que société luxembourgeoise.

### Estimation des Frais

Le montant des frais, dépens, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-)

### Décisions de l'Actionnaire Unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoquée et exerçant les pouvoirs dévolus à l'Assemblée, a pris les décisions suivantes:

#### Première résolution:

Le siège social de la Société est fixé au 233-241, rue de Beggen L - 1221 Luxembourg.

#### Deuxième résolution:

Le nombre d'administrateurs est fixé à 3 et les personnes suivantes sont nommées administrateurs pour une durée de 1 an renouvelable.

a) Monsieur Alessandro Bizzozero, né le 13 juin 1961 à Sorengo (CH), demeurant Ch. de Fontanoux 8, 1632 Riaz, Suisse

b) Madame Yvonne Lenoir Gehl, née le 6 janvier 1974 à Heidelberg (D) demeurant Av. Marc-Doret 15, 1224 Chêne-Bougerie, Suisse

c) Marie-Paule Gillen Snyers, née le 29 mars 1952 à Bruxelles (B), demeurant au 28 rue Hicht, L 6212 Consdorf, Grand-Duché de Luxembourg.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

*Troisième résolution:*

L'Actionnaire Unique décide de nommer commissaire aux comptes la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ANDRisk S.à.r.l. établie et ayant son siège au 1, rue Nicolas Wester, L-5836 Alzingen, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 187.741 pour une durée de 2 ans renouvelable.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation faite au, mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure il a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: M.-P. Gillen Snyers et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 18 mars 2015. 2LAC/2015/5856. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

*Le Receveur* (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2015.

Référence de publication: 2015054703/245.

(150063191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**Bruyerrelux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 63.118.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BRUYERRELUX S.A.*

Société anonyme

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015054704/12.

(150062540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**Buildco Warsaw S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 170.706.

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015054705/10.

(150063149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**Caltrade International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 63.632.

*Extrait du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 9 avril 2015*

Le Conseil d'Administration a décidé d'accepter la démission de Madame Beatriz Garcia et Monsieur Alfonso Garcia comme administrateur et nommé par cooptation, Monsieur Benjamin Bodig, demeurant au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et Monsieur Claude Zenner, demeurant au 9, Chingiz T. Aitmatov à L-1161 Luxembourg, comme administrateur, en remplacement des administrateurs démissionnaires, jusqu'à la ratification par l'assemblée générale des actionnaires lors de sa prochaine réunion. Le mandat expire le jour de l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.

Pour extrait conforme

Signature

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2015054730/16.

(150062782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**Casa Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2529 Howald, 20, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 144.523.

---

Les comptes annuels au 31.01.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CASA LUXEMBOURG s.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015054733/12.

(150062498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**Catore S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5852 Hesperange, 10, rue Itzig.

R.C.S. Luxembourg B 191.087.

---

L'an deux mil quinze, le vingt mars.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «CATORE S.A.», établie et ayant son siège social à L-5852 Hesperange, 10, rue Itzig, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 191.087 (la «Société»),

constituée suivant acte reçu par Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange, en date du 6 octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3456 du 19 novembre 2014, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est ouverte à 19.00 heures sous la présidence de Madame Irme TAMELLINI, décoratrice, demeurant à L-5852 Hesperange, 46, rue d'Itzig,

qui désigne comme secrétaire Madame Karin REDING, commerçante, demeurant à L-3397 Roeser, 1A, rue Hoehl,

l'Assemblée choisit comme scrutateur, Madame Marie-Antoinette dite Toiny REDING, architecte d'intérieur, demeurant à L-3397 Roeser, 6, rue d'Alzingen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour*

- Extension de l'objet social de la Société et modification afférente de l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** La société a pour objet l'achat et la vente de cuisines et accessoires de cuisine.

La société pourra participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir de toute manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, accorder aux sociétés ou entreprises dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés qu'elle, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle peut notamment contracter tous prêts ou crédits et se porter caution solidaire.

D'une façon générale, elle peut faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur le point de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide d'étendre l'objet social de la Société et de donner en conséquence à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet l'achat et la vente de cuisines et accessoires de cuisine.

La société pourra participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir de toute manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, accorder aux sociétés ou entreprises dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés qu'elle, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle peut notamment contracter tous prêts ou crédits et se porter caution solidaire.

D'une façon générale, elle peut faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 19.20 heures.

*Frais*

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 1.040,-.

Dont procès-verbal, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes toutes connues du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Tamellini, K. Reding, M.-A. Reding, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 24 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/8968. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène Thill.*

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 13 avril 2015.

Référence de publication: 2015054734/68.

(150062814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**Clarent, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 159.245.

---

Le bilan consolidé de la société Anglo American plc au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2015.

Référence de publication: 2015054745/11.

(150062764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**Clerkenwell Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 78.740.

---

EXTRAIT

Il est constaté que l'adresse ou les livres et documents de la Société, liquidée en date du 9 décembre 2013, se situe désormais au 14, rue Auguste Lumière, L-1950 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 9 avril 2015.

Référence de publication: 2015054746/13.

(150063024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**COMPUTER & IT Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7240 Bereldange, 26, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 171.955.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015054750/9.

(150062665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

**Computers Management and Information Technology Services (Commits) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9647 Doncols, 6, Chemins des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 109.313.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille quinze, le quatre mars.

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Jean-Marc BONHOMME, né le 2 décembre 1960 à Rocourt, Belgique, demeurant à B-4140 Dolembreux, 42, Betgné.

Lequel comparant, présent ou tel que représenté a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1) Qu'il est l'actionnaire unique de la société anonyme "COMPUTERS MANAGEMENT AND INFORMATION TECHNOLOGY SERVICES (COMMITTS) S.A.", ayant son siège à L-9647 Doncols, 6, Chemin des Douaniers, constituée suivant acte reçu par le notaire Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 26 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 31 du 20 janvier 1999.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte reçu par le notaire instrumentaire 18 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 356 du 7 février 2014.

2) Que la société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 109.313.

Le capital social de la Société est de quarante mille euros (40.000.-EUR) libéré à concurrence de vingt-cinq (25%) pour cent divisé en quatre cents (400) actions sans valeur nominale.

3) Que Monsieur Jean-Marc BONHOMME, préqualifié, est devenu successivement propriétaire de la totalité des actions émises par la société.

4) Qu'en tant qu'actionnaire unique il décide de procéder à la dissolution et la liquidation de la société anonyme "COMPUTERS MANAGEMENT AND INFORMATION TECHNOLOGY SERVICES (COMMITTS) S.A.", avec effet immédiat;

Que la société ne possède pas d'immeuble ni de parts d'immeubles

5) Qu'il décide d'acter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes et leur donne décharge pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

6) Qu'il déclare avoir pleine connaissance des statuts et connaître parfaitement la situation financière de la société anonyme "COMPUTERS MANAGEMENT AND INFORMATION TECHNOLOGY SERVICES (COMMITTS) S.A."

Qu'il approuve les comptes et le bilan arrêtés au 31 décembre 2014 qui, après avoir été signé «NE VARIETUR» par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront formalisés.

7) Que la société anonyme "COMPUTERS MANAGEMENT AND INFORMATION TECHNOLOGY SERVICES (COMMITTS) S.A." est dissoute par l'effet de sa volonté, qu'elle cessera d'exister avec effet au 31 décembre 2014, qu'exerçant les droits attachés à la propriété de toutes les actions, il est investi de tout l'avoir actif et passif de la société dont il accepte expressément de recueillir les biens et de prendre en charge les dettes en nom personnel de manière illimitée et que la liquidation de la société anonyme "COMPUTERS MANAGEMENT AND INFORMATION TECHNOLOGY SERVICES (COMMITTS) S.A." se trouve ainsi immédiatement et définitivement clôturée.

8) Qu'il décide que les documents sociaux resteront déposés pendant cinq ans à l'adresse suivante: B-4140 Dolembreux, 42, Betgné.

9) Qu'il procède à l'annulation des titres.

Pour le dépôt et la publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cents euros (900,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé en l'étude à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Bonhomme J., Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Diekirch, le 05 mars 2015. Relation: DAC/2015/3911. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Tholl.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 13 avril 2015.

Référence de publication: 2015054751/55.

(150062905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

**Crusader S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 134.941.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 avril 2015.

Référence de publication: 2015054764/10.

(150063296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

**CS Fund of Funds SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 131.403.

L'assemblée générale ordinaire du 9 avril 2015 a décidé de renouveler les mandats de Messieurs Dominique Déléze, Josef H.M. Hehenkamp, Rudolf Kömen, Guy Reiter et Fernand Schaus.

Par conséquent, le conseil d'administration se compose comme suit et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2016:

- Dominique Déléze, Membre du Conseil d'Administration

Kalanderplatz 1, CH-8045 Zurich

- Josef H.M. Hehenkamp, Membre du Conseil d'Administration

Kalanderplatz 1, CH-8045 Zurich

- Rudolf Kömen, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Guy Reiter, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Fernand Schaus, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

PricewaterhouseCoopers a été réélu comme réviseur d'entreprises, et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2016. Il est par ailleurs noté que l'adresse de PricewaterhouseCoopers a été modifiée au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2015.

CREDIT SUISSE FUND MANAGEMENT S.A.

Référence de publication: 2015054765/27.

(150062818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

**CS Fund of Funds SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 131.403.

Le bilan au 31 octobre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2015.

CREDIT SUISSE FUND MANAGEMENT S.A.

Référence de publication: 2015054766/11.

(150062901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**CS Investment Funds 1, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 131.404.

---

Le bilan au 31 octobre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2015.

CREDIT SUISSE FUND MANAGEMENT S.A.

Référence de publication: 2015054767/11.

(150062815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**CS Investment Funds 1, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 131.404.

---

L'assemblée générale ordinaire du 9 avril 2015 a décidé de renouveler les mandats de Messieurs Dominique Déléze, Josef H.M. Hehenkamp, Rudolf Kömen, Guy Reiter et Fernand Schaus.

Par conséquent, le conseil d'administration se compose comme suit et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2016:

- Dominique Déléze, Membre du Conseil d'Administration  
Kalanderplatz 1, CH-8045 Zurich
- Josef H.M. Hehenkamp, Membre du Conseil d'Administration  
Kalanderplatz 1, CH-8045 Zurich
- Rudolf Kömen, Membre du Conseil d'Administration  
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Guy Reiter, Membre du Conseil d'Administration  
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Fernand Schaus, Membre du Conseil d'Administration  
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

PricewaterhouseCoopers a été réélu comme réviseur d'entreprises, et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2016. Il est par ailleurs noté que l'adresse de PricewaterhouseCoopers a été modifiée au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2015.

CREDIT SUISSE FUND MANAGEMENT S.A.

Référence de publication: 2015054768/27.

(150062816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**CTP Investissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.193.

---

Les statuts coordonnés au 7 avril 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015054769/11.

(150062806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**Green Oil and Lubricants S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 196.031.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the seventh of April.

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Green Enviro Energy Limited, a corporation incorporated under the laws of the Republic of Seychelles, having its registered office at c/o Abacus (Seychelles) Limited, suite 3, Global Village, Jivan's Complex, Mont Fleuri, Mahe, Seychelles, registered with the Registrar of International Business Companies under number 145198,

here represented by Peggy Simon, private employee, having her professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on March 25, 2015.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a "société à responsabilité limitée":

**Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration.**

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Object.** The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name of "Green Oil and Lubricants S.à r.l."

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

## Chapter II. Capital, Shares.

**Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at eighteen thousand U.S. Dollars (USD 18,000.-) represented by eighteen thousand (18,000) shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

**Art. 8. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

## Chapter III. Manager(s).

**Art. 10. Manager(s), Board of Managers.** The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

**Art. 11. Powers of the Manager(s).** In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

**Art. 12. Day-to-day Management.** The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

**Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from the Grand Duchy of Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

**Art. 14. Liability - Indemnification.** The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

**Art. 15. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

#### Chapter IV. Shareholder(s).

**Art. 16. General Meeting of Shareholders.** If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

**Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 18. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

#### **Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits.**

**Art. 19. Financial Year.** The Company's accounting year starts on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup> of each year.

**Art. 20. Adoption of Financial Statements.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21. Appropriation of Profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the legal reserve is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22. Interim Dividends.** Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

#### **Chapter VI. Dissolution, Liquidation.**

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

#### **Chapter VII. Applicable Law.**

**Art. 24. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

##### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2015.

##### *Subscription - Payment*

All the eighteen thousand (18,000) shares have been subscribed by Green Enviro Energy Limited, prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of eighteen thousand U.S. Dollars (USD 18,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand one hundred Euro (EUR 1.100.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder resolves to:

1. Determine the number of manager at one (1).
2. Appoint Mr. Sameer Singh Narendrapal Singh Bawa, born on October 8<sup>th</sup>, 1973, in Rewa, India, having his address at Flat-1403, East Tower, Jamal Abdul Naser rd, Sharjah, United Arab Emirates, as manager of the Company.  
The duration of the manager's mandate is unlimited.
3. Determine the registered seat of the Company at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing entity, she signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le sept avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Green Enviro Energy Limited, une société constituée selon les lois de la République des Seychelles, ayant son siège social à c/o Abacus (Seychelles) Limited, suite 3, Global Village, Jivan's Complex, Mont Fleuri, Mahe, Seychelles, enregistrée auprès du Registre des Sociétés Commerciales Internationales sous le numéro 145198,

représentée par Peggy Simon, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration établie sous seing privé le 25 mars 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute

autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination «Green Oil and Lubricants S.à r.l.».

**Art. 5. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

## Chapitre II. Capital, Parts Sociales.

**Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à dix-huit mille U.S. Dollars (USD 18.000,-) représenté par dix-huit mille (18.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un U.S. Dollar (USD 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par l'article 18 des Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Parts Sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

**Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

## Chapitre III. Gérant(s).

**Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

**Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s).** Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

**Art. 12. Gestion Journalière.** Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

**Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par «conference call» ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Grand-Duché de Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

**Art. 14. Responsabilité, Indemnisation.** Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-

dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

**Art. 15. Conflit d'Intérêt.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Associé(s).

**Art. 16. Assemblée Générale des Associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

**Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 18. Procédure - Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque action donne droit à une voix.

#### Chapitre V. Année Sociale, Répartition.

**Art. 19. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 20. Approbation des Comptes Annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 21. Affectation des Résultats.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22. Dividendes Intérimaires.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance;
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

#### **Chapitre VI. Dissolution, Liquidation.**

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

#### **Chapitre VII. Loi Applicable.**

**Art. 24. Loi Applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

#### *Souscription - Libération*

Toutes les dix-huit mille (18.000) parts sociales ont été souscrites par Green Enviro Energy Limited, prénommée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de dix-huit mille U.S. Dollars (USD 18.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cent Euros (EUR 1.100.-).

#### *Décisions de l'associée unique*

L'associée unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérant à un (1).
2. Nommer M. Sameer Singh Narendrapal Singh Bawa, né le 8 octobre 1973, à Rewa, Inde, ayant son adresse au Flat-1403, East Tower, Jamal Abdul Naser rd, Sharjah, Emirats Arabes Unis, en tant que gérant de la Société.

La durée du mandat du gérant est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social de la Société au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 09 avril 2015. Relation: GAC/2015/3029. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 10 avril 2015.

Référence de publication: 2015054863/487.

(150062546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**Emwaco A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 2, Kuarregaart.

R.C.S. Luxembourg B 82.354.

---

Il est à noter que le siège social de l'administrateur International River Transport S.A. (anciennement RUPELZAND INTERNATIONAL S.A.) a été transféré au 2, Kuarregaart L-9990 Weiswampach.

Il est à noter que l'adresse professionnelle de l'administrateur et l'administrateur-délégué Monsieur Emiel LEMMENS est désormais au 2, Kuarregaart L-9990 Weiswampach.

Il est à noter que l'adresse de l'administrateur Madame Gerda COLMAN est désormais 99, Godefriduskaai B-2000 Antwerpen.

Il est à noter que le siège social du commissaire aux comptes Manager S.à r.l. a été transféré au 20 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015054817/16.

(150062551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**Edge II Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.150.103,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 181.440.

---

In the year two thousand and fifteen, on the sixth March,

Before the undersigned, Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED**

Edge I Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 181.415 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs Caroline Bocklandt, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the Sole Shareholder of Edge II Holding S.à r.l., (the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 181.440, incorporated pursuant to a deed of the notary Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg, dated 30 October 2013, whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 20 December 2013 (page 156222, number 3255) (the "Articles"). The Articles have been amended for the last time on 21 October 2014 before the above-mentioned notary, published in the Mémorial on 25 November 2014 (page 170242, number 3547).

I. Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("Article 200-2") provides that a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

II. The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 14 of the Articles which shall read as follows:

" **14. Business year.** The Company's financial year starts on 1<sup>st</sup> April and ends on the 31<sup>st</sup> March of each year."

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to acknowledge, for the avoidance of doubt, that the current financial year has started on 1 January 2015 and will close on 31 March 2015, and that the following financial year will start on 1 April 2015 and will end on 31 March 2016.

### *Costs and expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 1,600.-

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the Sole Shareholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the Sole Shareholder signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le six mars,

Par-devant le soussigné, Maître Cosita Delvaux, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU

Edge I Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.415 (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Madame Caroline Bocklandt, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Laquelle comparante est l'Associé Unique de Edge II Holding S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.440, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Joseph Elvinger en date du 30 Octobre 2013, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 20 décembre 2013 (page 156222, numéro 3255) (les "Statuts"). Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 21 octobre 2014 par devant le notaire susmentionné, publié au Mémorial le 25 novembre 2014 (page 170242, numéro 3547).

I. L'Article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée (l'"Article 200-2") dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et que les décisions de l'associé unique sont documentées dans un procès-verbal ou rédigées par écrit.

II. L'Associé Unique, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société, adopte par les présentes les résolutions écrites suivantes conformément à l'Article 200-2:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 14 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **14. Exercice social.** L'exercice social de la Société débute le 1<sup>er</sup> avril et se termine le 31 mars de chaque année."

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique reconnaît, afin de prévenir tout doute, que l'exercice social en cours a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et se clôturera le 31 mars 2015, et que l'exercice social suivant commencera le 1<sup>er</sup> avril 2015 et se terminera le 31 mars 2016.

#### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement EUR 1.600,-

Cet acte notarié a été dressé à Luxembourg, le jour mentionné au début de ce document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française; qu'à la demande de l'Associé Unique et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Ce document ayant été lu au mandataire de la comparante, qui est connu par le Notaire par son nom de famille, prénom, état civil et résidence, le mandataire de l'Associé Unique et le Notaire ont ensemble signé cet acte.

Signé: C. BOCKLANDT, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 11 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/7581. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): I. THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015054800/93.

(150062906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**EP Fossé S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 16, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 132.849.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand fifteen, on the thirty-first day of March.

Before the undersigned Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

European Properties S.à r.l., having its registered office at L-1610 Luxembourg, 16, avenue de la Gare (the "Sole Shareholder"),

Represented by Mrs. Audrey POTIER, lawyer, residing professionally in Luxembourg,  
by virtue of a proxy given on 30 March 2015.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to state:

- that the company "EP Fossé S.à r.l.", having its principal office in L-1610 Luxembourg, 16, avenue de la Gare, has been incorporated under the name "Luxco 59 S.à r.l." by a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg on 28 September 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 2682 of 22 November 2007 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the "RCS") under number B 132.849 (the "Company"). The articles of Association have been amended for the last time by a deed of Maître Joseph ELVINGER, then notary residing in Luxembourg on 22 August 2011, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 2511 of 18 October 2011;

- that the capital of the Company is fixed at two million two hundred eighty-five thousand two hundred seventy-five Euro (EUR 2,285,275.-) represented by ninety-one thousand and four hundred eleven (91,411) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, fully paid up;

- that the appearing party, has become owner of all the shares and declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

- that the appearing party, in its capacity of Sole Shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 28 February 2015, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the Sole Shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 28 February 2015, being only one information for all purposes;

- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Sole Shareholder grants full discharge to the managers of the Company for the performance of their mandates;

- there shall be proceeded to the cancellation of all shares;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1610 Luxembourg, 16, avenue de la Gare.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

*Costs*

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le trente et un mars.

Pardevant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

European Properties S.à r.l., ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 16, avenue de la Gare ("l'Associé Unique"), ici représentée par Madame Audrey POTIER, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 30 mars 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société EP Fossé S.à r.l., ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 16, avenue de la Gare, a été constituée sous la dénomination «Luxco 59 S.à r.l.» suivant acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg en date du 28 septembre 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2682 du 22 novembre 2007 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 132849 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 22 août 2011, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2511 du 18 octobre 2011;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à deux millions deux cent quatre-vingt-cinq mille deux cent soixante-quinze Euros (EUR 2.285.275,-) représenté par quatre-vingt-onze mille quatre cent onze (91.411) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées;

- que la partie comparante, précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales et qu'elle déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'Associé Unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 28 février 2015, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'Associé Unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 28 février 2015 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- l'Associé Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation.

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- l'Associé Unique donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour leur mandats;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1610 Luxembourg, 16, avenue de la Gare.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la mandataire de la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement mille cent euros (EUR 1.100.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Potier, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 3 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/10501. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

*Le Receveur (signé): Irène Thill.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 10 avril 2015.

Référence de publication: 2015054818/109.

(150062727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

**Herman Miller Global Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 196.038.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the seventh of April.

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Herman Miller, Inc., a corporation incorporated under the laws of the State of Michigan, United States of America, having its registered office at 855 East Main Ave. Zeeland, MI 49464, United States of America and with ID Number 232362,

here represented by Peggy Simon, private employee having her professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on March 31, 2015.

The said proxy, signed “ne varietur” by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a “société à responsabilité limitée”:

**Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration.**

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (hereafter the “Company”), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the “Law”), as well as by the present articles of association (hereafter the “Articles”).

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Object.** The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name of “Herman Miller Global Holdings Luxembourg S.à r.l.”.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) voting shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each (the “Voting Shares”).

In addition to the Voting Shares, the Company may also issue non-voting shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each (the “Non-Voting Shares”).

All the Voting Shares and the Non-Voting Shares will be collectively referred to as the “shares” as the case may be, or individually as a “share”.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** Voting Shares may be issued or cancelled by means of a resolution of the shareholders' meeting adopted by shareholders representing three quarters of the Voting Shares of the Company. Non-Voting Shares may be issued or cancelled by means of a resolution of the sole shareholder.

### Art. 8. Shares.

8.1. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

8.2. Each share is indivisible towards the Company. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

8.3. Each Voting Share confers an identical voting right and each holder of Voting Shares has voting rights commensurate to its/his/her shareholding. The Company may only issue Voting Shares having each an equal voting right.

By exception, when and only when the shares issued by the Company are held by a single shareholder, the Company may resolve to issue Non-Voting Shares or convert existing Voting Shares into Non-Voting Shares. Such shares shall have no voting rights and shall never be taken into account for the calculation of the quorum or majority requirements, save for resolutions having for purpose:

- (i) the issue or cancellation of Non-Voting Shares;
- (ii) the determination and change of the rights attached to the Non-Voting Shares, included but not limited to, the right of dividends; and
- (iii) the change of the corporate object of the Company.

When at any time during the life of the Company, its shares are held by more than one single shareholder; all Non-Voting Shares shall automatically and immediately be converted into Voting Shares. In such a case, the Company's share register should be updated to reflect the automatic conversion as soon as practicable and the Articles modified during the next shareholders' meeting to be convened following the automatic conversion.

8.4. The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

8.5. The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

## Chapter III. Manager(s)

**Art. 10. Manager(s), Board of Managers.** The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated “Category A Managers” and “Category B Managers”.

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

**Art. 11. Powers of the Manager(s).** In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

**Art. 12. Day-to-day Management.** The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

**Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

**Art. 14. Liability - Indemnification.** The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

**Art. 15. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as

otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholders.

#### Chapter IV. Shareholder(s)

**Art. 16. General Meeting of Shareholders.** If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

**Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 18. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

#### Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

**Art. 19. Financial Year.** The Company's accounting year ends on the last Saturday of May of each year and starts the following day.

**Art. 20. Adoption of Financial Statements.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21. Appropriation of Profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the legal reserve is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22. Interim Dividends.** Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

#### **Chapter VI. Dissolution, Liquidation**

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

#### **Chapter VII. Applicable Law**

**Art. 24. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

##### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on May 28<sup>th</sup>, 2016.

##### *Subscription - Payment*

All the twenty thousand (20,000) voting shares have been subscribed by Herman Miller, Inc., prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

##### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand one hundred Euro (EUR 1.100.-).

##### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder resolves to:

1. Determine the number of manager at five (5).
2. Appoint the following persons as Company's managers:

*- Category A Managers:*

\* Mr. Hezron Timothy Kelsie Lopez, born in Belize City (Belize), on May 19<sup>th</sup>, 1971, having his address at 80 Union Street, Douglas, MI 49456, United States of America;

\* Mr. Matthew Scott Loan, born in California, United States of America, on October 30<sup>th</sup>, 1970, having his address at 431 Lakeshore Dr. S. Holland, MI 49424, United States of America; and

\* Mr. Kevin Gingras, born in Michigan, United States of America, on October 2<sup>nd</sup>, 1978, having his address at 14 Regents Place, BA15 1ED, Bradford-on-Avon, Wiltshire, United Kingdom.

*- Category B Managers:*

\* Mr. Marcel Stephany, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on September 4<sup>th</sup>, 1951, having his professional address at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg; and

\* Mr. Luc Sunnen, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on December 22<sup>nd</sup>, 1961, with professional address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Determine the registered address of the Company at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

##### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing entity, she signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le sept avril.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Herman Miller, Inc., une société constituée selon les lois de l'état du Michigan, Etats-Unis d'Amérique, 855 East Main Ave. Zeeland, MI 49464, Etats-Unis d'Amérique et ayant le numéro 232362 comme «ID Number»,

représentée par Peggy Simon, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration établie sous seing privé le 31 mars 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

### Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination «Herman Miller Global Holdings Luxembourg S.à r.l.».

**Art. 5. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

### Chapitre II. Capital, Parts Sociales

**Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à vingt mille US Dollars (USD 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales avec droit de vote ayant une valeur nominale d'un US Dollar (1,-) chacune (les «Parts Sociales Votantes»).

En plus des Parts Sociales Votantes, la Société pourra émettre des parts sociales sans droit de vote ayant une valeur nominale d'un US Dollar (1,-) chacune (les «Parts Sociales Non-Votantes»).

Toutes les Parts Sociales Votantes et Parts Sociales Non-Votantes seront collectivement désignées comme «parts sociales», ou le cas échéant, individuellement comme une «part sociale».

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social.** Les Parts Sociales Votantes peuvent être émises ou annulées au moyen d'une résolution de l'assemblée des associés adoptée par les associés représentant les trois quarts des Parts Sociales Votantes de la Société. Les Parts Sociales Non-Votantes peuvent être émises ou annulées au moyen d'une résolution de l'associé unique.

#### **Art. 8. Parts Sociales.**

8.1. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

8.2. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

8.3. Chaque Part Sociale Votante confère un droit de vote identique et chaque détenteur de Parts Sociales Votantes a un droit de vote proportionnel à son actionnariat. La Société peut seulement émettre des Parts Sociales Votantes ayant chacune un droit de vote égal.

Par exception, quand et seulement quand les parts sociales émises par la Société sont détenues par un seul associé, la Société peut décider d'émettre des Parts Sociales Non-Votantes ou de convertir les Parts Sociales Votantes existantes en Parts Sociales Non-Votantes. De telles parts sociales ne posséderont pas de droit de vote et ne pourront en aucun cas être prises en considération pour les besoins du calcul de quorum ou de majorité, sauf pour les résolutions ayant comme objet:

- (i) l'émission ou l'annulation des Parts Sociales Non-Votantes;
- (ii) la détermination et le changement des droits attachés aux Parts Sociales Non-Votantes, y compris mais sans s'y limiter, le droit aux dividendes; et
- (iii) le changement de l'objet social de la Société.

Lorsque, à tout moment durant l'existence de la Société, ces parts sociales sont détenues par plus d'un seul associé, toutes les Parts Sociales Non-Votantes seront automatiquement et immédiatement converties en Parts Sociales Votantes. Dans ce cas, le registre de parts sociales de la Société sera révisé dès que possible afin de refléter la conversion automatique et les Statuts seront modifiés durant la prochaine assemblée des associés amenée à se réunir après la conversion automatique.

8.4. Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

8.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

**Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

### **Chapitre III. Gérant(s)**

**Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

**Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s).** Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

**Art. 12. Gestion Journalière.** Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelles) des gérants / mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

**Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par «conference call» ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

**Art. 14. Responsabilité, Indemnisation.** Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

**Art. 15. Conflit d'Intérêt.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de

pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Associé(s)

**Art. 16. Assemblée Générale des Associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

**Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 18. Procédure - Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque action donne droit à une voix.

#### Chapitre V. Année Sociale, Répartition

**Art. 19. Année Sociale.** L'année sociale se termine le dernier samedi du mois de mai de chaque année et commence le jour suivant.

**Art. 20. Approbation des Comptes Annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 21. Affectation des Résultats.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, la réserve légale se trouve entamée.

Le solde du bénéfice net est à la disposition des associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22. Dividendes Intérimaires.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance;
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

#### **Chapitre VI. Dissolution, Liquidation**

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

#### **Chapitre VII. Loi Applicable**

**Art. 24. Loi Applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 28 mai 2016.

#### *Souscription - Libération*

Toutes les vingt mille (20.000) parts sociales avec droit de vote ont été souscrites par Herman Miller, Inc., susmentionnée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de vingt mille US Dollars (USD 20.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cent Euros (EUR 1.100.-).

#### *Décisions de l'associé unique*

L'associée unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérant à cinq (5).
2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

#### *- Gérants de Catégorie A:*

\* M. Hezron Timothy Kelsie Lopez, né à Belize City (Belize), le 19 mai 1971, ayant son adresse au 80 Union Street, Douglas, MI 49456, Etats-Unis d'Amérique;

\* M. Matthew Scott Loan, né en Californie, Etats-Unis d'Amérique, le 30 octobre 1970, ayant son adresse à 431 Lakeshore Dr. S. Holland, MI 49424, Etats-Unis d'Amérique; et

\* M. Kevin Gingras, né au Michigan, Etats-Unis d'Amérique, le 2 octobre 1978, ayant son adresse à 14 Regents Place, BA15 1ED, Bradford-on-Avon, Wiltshire, Royaume-Uni.

#### *- Gérants de Catégorie B:*

\* M. Marcel Stephany, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 4 septembre 1951, ayant son adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg; et

\* M. Luc Sunnen, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 22 décembre 1961, ayant son adresse professionnelle au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social de la Société au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 09 avril 2015. Relation: GAC/2015/3030. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 10 avril 2015.

Référence de publication: 2015054895/547.

(150062755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**Grand Shanghai s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1453 Luxembourg, 11, rue d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 151.152.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Grand Shanghai S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015053656/12.

(150061180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

---

**DnD SOLUTIONS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5898 Syren, 17, rue de Dahleim.

R.C.S. Luxembourg B 176.230.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2015054231/10.

(150062087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

---

**Dufenergy Global Commodities S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 132.710.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 avril 2015.

Référence de publication: 2015054232/10.

(150062457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

---

**DB PEP V, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 159.072.

Par le présent avis, la Société informe les tiers que M. Andrew Reid, administrateur de la Société, a démissionné de son poste avec effet au 31 mars 2015.

Luxembourg, le 10 avril 2015.

Référence de publication: 2015054234/10.

(150062300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

---